

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06 FEV. 2026

ID : 045-294501085-20260203-D_AFR_2026_04_A-DE

DÉLIBÉRATION DU 03/02/2026 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Nombre de membres : L'an 2026, le 3 Février à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉTIER Antony, Président.

En exercice : 7

Présents : 7

Date de convocation : 28/01/2026

A l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : M. MÉTIER Antony, Président, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. CROUM Jean-Louis, M. NICOLLE Baptiste, M. BÉZILLE Bruno, M. CHENAULT Yohann

Secrétaire : M. BÉZILLE Bruno

D_AFR_2026_04 – Budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération D_AFR_2022_06 du 08 novembre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (fusion du compte de gestion et du compte administratif),

Après avoir inscrit au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" du budget primitif les résultats (excédents) **2025 de 27 174,42 €**,

Après avoir procédé à la prévision de l'ensemble des dépenses et des recettes **2026**,

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **vote** le budget primitif **2026** qui s'équilibre en dépenses et en recettes uniquement :

♦ en section fonctionnement

29 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Fréville-du-Gâtinais, le 04/02/2026

Le Président,

MÉTIER Antony

